

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp-FSU des DEUX-SEVRES 2018/2019

À retourner à SNUipp-FSU 79 - 8 rue Joseph Cugnot - 79 000 NIORT

NOM : NOM de jeune fille:

Prénom : Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Echelon au 31/08/2018 : Si temps partiel, quotité :%

Année de titularisation :

Instituteur ☐ P.E. ☐ P.E. hors-classe ☐ PES ☐ PEGC ☐ Retraite(e) ☐ Autre ☐

École pour 2018 - 2019 :

Catégorie du poste occupé :

Montant cotisation :

(voir grille ci-dessous)

Paiement :

☐ par chèque

☐ par prélèvement fractionné

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeur des écoles adjoint			133	140	147,50	157	166,50	178,50	190,50	206	221,50
Professeur des écoles Hors Classe	166,50	188,50	202	216	233,50	249	263,50				
Instituteur Adjoint-e-	114,50	120	123	125,50	129	131	134	141	148,50	157,50	173
PEGC Hors Classe					206	221,50					
PEGC Classe Exceptionnelle	206	223,50	233,50	249	263,50						

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et **Congé de Formation** (85%) :
Calculez votre cotisation au **prorata** de la cotisation plein traitement (**minimum 85 €**)

COTISATION SUPPLEMENTAIRE		RETRAITES
DIRECTEUR 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 5,50 €	. Pension inférieure à 1365 € : 87 €
DIRECTEUR 5 / 9 cl / CLIS	+ 10,00 €	. Pension comprise entre 1365 € et 1720 €: 102 €
DIRECTEUR 10 cl et plus	+ 13,50 €	. Pension supérieure à 1720 € : 117,50 €
DIRECTEUR SES / SEGPA	+ 17,00 €	CONGE PARENTAL ou DISPONIBILITE : 85 €
DIRECTEUR EREA / ERDP	+ 40,50 €	PE Stagiaire : 90 €
CPAIEN	+ 14,00 €	EVS, CUI et autres CONTRATS AIDES, étudiants M1 M2 : 35 €



66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts.
Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.